

Compte rendu du conseil d'établissement du jeudi 18 mars 2021

Étaient présents :

Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint
Philippe BRUNEL, directeur administratif et financier
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

Les représentants des personnels

Lucie ROULIERE, enseignante du primaire, liste d'union 1^{er} degré
Fanny MANOUVRIER, enseignante du secondaire, liste SNES-FSU
Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Thierry RAVENNAUX, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU

Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE
Sfya EL ACHIR, UCPE
Stéphane GHIDALIA, UNION-MARRAKECH
Christèle LELOIX, APEMA
- Les représentants des élèves
Faïza KETTANI, T.7
Chems ZOUDAINI, 2nde1

Les autres membres à titre consultatif :

Rania BICHARA, T.5, vice-présidente du CVL
Bérangère EL ANBASSI, conseillère consulaire de la circonscription

Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint
Philippe CASENAVE, Consul général de France à Marrakech
Christophe CHAILLOT, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité local
Max GEORGANDELIS, conseiller consulaire de la circonscription
Geneviève EULOGE, conseillère consulaire de la circonscription

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 8 février 2021 (pour adoption)
2. Compte rendu du conseil d'école du mardi 16 mars 2021 (pour information)
3. Compte rendu du conseil de la vie lycéenne du 15 mars 2021 (pour information)
4. Point sur les postes vacants et le recrutement
5. Préparation de la rentrée 2021-2022 :
 - 5.1 le point sur le plan de développement de l'établissement et les effectifs prévisionnels 2021-2022 (pour information)
 - 5.2 évolutions de l'offre pédagogique
 - 5.3 organisation pédagogique des classes du cycle terminal en deux semestres (pour avis)
6. Organisation de la fin d'année : horaires, calendrier des examens et de fin d'année (pour information)
7. Point sur le projet immobilier et l'avancement des travaux
8. Questions diverses

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par madame EL ACHIR et monsieur EL ALAOUI, représentants des parents

Le proviseur excuse monsieur le consul général de France et monsieur le conseiller de coopération et d'action culturelle adjointe, tous deux pris par des réunions par ailleurs. Il présente madame Johanne THEFAINE, personnel de direction, actuellement en stage d'observation dans l'établissement qui va participer à ce conseil

D'autre part monsieur CHARTON rejoindra le conseil dès que possible étant actuellement en conseil de classe

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021 (pour avis)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Compte rendu du conseil d'école du mardi 16 mars 2021 (pour information)

Le second conseil d'école de l'année s'est déroulé en visioconférence. Les points suivants ont été abordés :

Nouvelle organisation du temps de présence à l'école : depuis le 1er mars, les élèves bénéficient d'une demi-journée de présence supplémentaire, une semaine sur deux selon leur groupe (A ou B). Après deux semaines de fonctionnement, les familles semblent satisfaites et l'on constate très peu d'absences.

Enseignement à distance : à ce stade de l'année, il n'y a plus d'élève en enseignement à distance en maternelle et il en reste très peu en élémentaire (14 élèves du CP au CM2). Ils sont pris en charge par deux enseignantes.

Mission de l'IEN : les 08 et 09 mars derniers, Monsieur George ALZINA, Inspecteur de la zone Maroc, accompagné de ses deux Conseillers pédagogiques, a effectué une mission de deux jours dans notre

établissement, dans le cadre de l'extension d'homologation pour les classes de PS. A cette occasion, l'équipe de l'inspection a pu découvrir notre établissement, rencontrer les enseignants et quelques parents de PS. Des visites de classes ont été effectuées et des animations pédagogiques (formations) ont été proposées pour chaque cycle.

Demandes d'admissions 2021 : les dépôts de dossiers de demandes d'admissions pour la rentrée de septembre 2021 ont débuté le 04 mars. Les démarches s'effectuent uniquement en ligne sur le serveur du SCAC, jusqu'au 06 avril pour les dossiers sur parcours scolaire (du CE1 à la Terminale) et les dossiers Tests (MS, GS et CP), jusqu'au 06 mai pour les autres dossiers. Les tests devraient avoir lieu le vendredi 07 mai. Les affectations seront communiquées le jeudi 10 juin.

3. Compte rendu du conseil de la vie lycéenne du mardi 15 mars 2021 (pour information)

Le proviseur laisse la parole à monsieur Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint.

M. Faure ouvre la réunion à 12h 10 en rappelant le nécessaire respect des gestes barrières. En effet, plusieurs relâchements sont constatés quotidiennement malgré les quelques cas de lycéens contaminés ces derniers jours. Il précise que le port du masque ne doit pas être une mesure imposée au lycée mais les élèves doivent comprendre que c'est une attitude à avoir dans et hors de l'établissement.

Par ailleurs, il rappelle qu'au sein de l'établissement, le service de santé a la responsabilité du suivi des élèves. Les infirmières et le médecin scolaire coordonnent l'information auprès des familles et doivent être consultées obligatoirement sur toutes les questions liées à cette pandémie.

Cette séance du CVL permet d'aborder les points à l'ordre du jour du Conseil d'Établissement du jeudi 18 mars. Plusieurs questions d'ordre pédagogiques sont abordées :

- Proposition de « semestrialisation » des conseils de classe pour le cycle terminal
- Le suivi de l'orientation des élèves demeure complexe en raison de la mise en place de la réforme et de la pandémie actuelle. Malgré la mise en place de plusieurs heures d'accompagnement, les membres du CVL évoquent encore des manques en matière d'information.

Face aux difficultés repérées, M. Faure précise qu'une réflexion est menée sur la redéfinition du rôle du professeur principal et des référents en classe de 1^{ère} et de terminale. Il est envisagé de mettre un référent/classe de 1^{ère} et de terminale, qui serait en charge du suivi de la dynamique de classe. De leur côté, les enseignants de spécialité seraient en charge du suivi du parcours scolaire des élèves.

Le représentant des parents d'élèves précise que ces questions d'orientation sont centrales au lycée mais elles font également office de nombreuses questions dans les autres établissements au Maroc et en France. Cette réforme oblige les familles et les lycéens à être davantage « acteurs » de leur formation et impliqués plus tôt dans les questions d'orientation.

- Ouverture des cours pour les lycéens les mercredis après-midi et création d'un créneau libéré pour l'organisation de devoirs communs
- M. Faure présente l'offre pédagogique ouverte à la rentrée prochaine au LVH, offre ouverte au SI et Non SI :
 - o Proposition de 3 LVB dès la classe de 5^{ème} : Espagnol, Italien ou chinois
 - o Proposition de 4 LVC en 2^{nde} : Espagnol, Italien, Chinois ou japonais
 - o Demande d'ouverture d'une section européenne en anglais

- Demande d'ouverture d'une spécialité Éducation Physique pratiques et culture sportives en 1^{ère}

Un membre du CVL revient sur la question de l'installation de distributeurs de serviettes hygiéniques dans les toilettes, question débattue lors du CESC le mois dernier. En France, cette installation répond à une raison sociale mais ici, cela répondrait davantage à un oubli d'une élève. Lors du CESC, il avait été décidé que les infirmières devaient répondre à cette négligence ponctuelle.

La vice-présidente du CVL fait un bilan de la journée « *Saint Valentin* » et félicite les élèves investis dans la réussite de cette action. Les bénéfices de 7 000 dirhams ont été remis à la responsable de l'association SABIL, qui accompagne les jeunes enfants hospitalisés sur la ville de Marrakech.

4. Point sur les postes vacants et le recrutement (pour information)

Le CT de l'AEFE du 11 février dernier a entériné la fermeture du poste de RE1 et l'ouverture en septembre 2022 d'un EMFE expatrié comme prévu lors de la consultation du conseil d'établissement du 8 février. Un poste de détaché RE1 est depuis devenu vacant tardivement et il a été maintenu ouvert.

Recrutement des résidents :

-) Madame Mathilde OVIGUE, professeure des écoles actuellement TNR à l'école Renoir sur le poste de madame Houria ALLAOUA-ABEDERRAZIK

-) Madame Nathalie COULOUBALY, professeure des écoles actuellement TNR à l'école Renoir sur le poste de madame Marie VARIN

-) Madame Saïdi BOUCHRA, certifiée de sciences physiques et chimie actuellement TNR au lycée Victor Hugo sur le poste de madame Monique SARTHOLET

-) Madame Sylvie BESSES, certifiée de sciences physiques et chimie au lycée Lyautey de Casablanca sur le poste de monsieur Stéphane PUECH

-) Monsieur Pierre GIRARD-CLAUDON, certifié de sciences économiques et sociales en disponibilité au Maroc sur le poste transformé suite au départ en lettres de madame Florence TRAISNEL.

Du côté des personnels enseignants de droit local, nous connaissons déjà un certain nombre de postes qui seront vacants à la rentrée prochaine, les appels à candidature étant déjà publiés sur le site de l'établissement

Au primaire :

-) Entre les créations, suppressions et différents départs au moins quatre ou cinq postes de PDL seront vacants et peut-être plus.

-) Un poste d'ASEM à temps plein pour la création de la nouvelle PS-MS

-) Une demande de 2 nouveaux EMAD en primaire a été faite auprès du CEA

Au secondaire :

CPE : 1 poste à 50%. Cessation progressive d'activité de Christiane MGHINIA

Lettres : 3 postes à pourvoir : départs de Florence TRAISNEL et Naïma ANOUAR + 1 poste pour un an, congé sans solde de madame KARANOUH

Espagnol : 1 poste à 50% suite à l'augmentation des besoins

Maths : 2 postes à pourvoir. Un poste pour un an (validation CAPES de Boucar COULOUBALY) et un autre poste sur un rompu de temps partiel et augmentation des besoins.

SPC : 1 poste à pourvoir suite au recrutement comme résidente de madame Saïdi BOUCHRA

SVT : 1 poste à 50%, augmentation des besoins

Philosophie : 1 poste à 16h pour une année (congé sans solde)

Administratif : création d'un poste de mandataire du comptable à 50%

5. Préparation de la rentrée 2021-2022 (pour information)

5.1 Point sur les effectifs prévisionnels 2021-2022 et plan de développement de l'établissement (pour information)

La plateforme des inscriptions a ouvert depuis le jeudi 4 mars. En raison de la crise économique les demandes semblent moins importantes que les années précédentes sur le Maroc, les demandes sont un peu au ralenti.

Le lycée Victor Hugo va poursuivre son développement avec l'ouverture de nouvelles divisions à la rentrée prochaine : 1PS/MS, une 4^{ème} et une 3^{ème}.

2090 environ sont attendus à la rentrée prochaine,

PRÉVISION STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2021-2022 - LYCEE FRANCAIS VICTOR HUGO							CAP. MAX.	
EFFECTIFS PREV.								
Maternelle : (7 divisions)								
194/27,7	PS/MS1	PS/MS2	PS/MS3	PS/MS4			104/26	
	GS.1	GS.2	GS.3				81/27	
Élémentaire : (25 divisions)								
678/27,1	CP.A	CP.B	CP.C	CP.D	CP.E		130/26	
	CE1.A	CE1.B	CE1.C	CE1.D	CE1.E		135/27	
	CE2.A	CE2.B	CE2.C	CE2.D	CE2.E		135/27	
	CM1.A	CM1.B	CM1.C	CM1.D	CM1.E		140/28	
	CM2.A	CM2.B	CM2.C	CM2.D	CM2.F		145/29	
Total Primaire: 32 divisions 872 / 27.2							870/27,2	
Collège: (24 divisions)								
628/26,2	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	168/28	
	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	168/28	
	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	168/28	
	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	168/28	
Lycée: (20 divisions)								
587/29,4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	224/32
	1GENE1	1GENE2	1GENE3	1GENE4	1GENE5	1GENE6	1STMG	224/32
	TGENE1	TGENE2	TGENE3	TGENE4	TGENE5	TSTMG		192/32
Total: 44 divisions 1215/27,6							1312/29.8	
Total général: 76 divisions 2087/27,5							2182/28,7	

5.2 Évolution de l'offre pédagogique (pour information)

-) Renforcement de la carte des langues vivantes comme mentionné dans notre projet d'établissement :

- . demande d'ouverture d'une section européenne anglais au lycée
- . Ouverture de l'italien et sans doute du chinois en 5^{ème}
- . Option japonais en 2^{nde} et atelier en 1^{ère}
- . Réflexion à conduire en cycle 3 pour créer un dispositif linguistique renforcé

-) Renforcement de l'offre de spécialités en cycle terminal :

- . Demande d'ouverture de la spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives »

Les représentants des personnels interrogent sur le fait qu'une seule classe de STMG est prévue et que les cours de spécialité ne seront pas tous dédoublés.

Le proviseur fait le point sur les attendus en classe de 1STMG, orientation qui correspond à des profils particuliers d'élèves et insiste sur le fait qu'un dialogue régulier sera mené en amont pour bien accompagner les élèves dans leur choix. Une division de STMG cela laisse la place pour 17% des élèves de 2^{nde}, ce qui correspond très largement au profil de nos élèves. Prévoir deux divisions cela signifierait que 34% de nos élèves de 2^{nde} relèvent de l'enseignement technologique, ce qui n'est pas le cas.

Une commission d'affectation in fine déterminera la liste des élèves admis s'il devait y avoir plus de demandes que de places offertes

Sur les dédoublements de nombreuses heures seront développées mais pas toutes bien entendu. Le proviseur rappelle que les conditions d'enseignement dans cette série sont beaucoup plus favorables qu'en France et qu'il n'y a aucune raison pour que nos enseignants, dans des conditions plus favorables et des élèves d'un meilleur niveau ne parviennent pas à réaliser ce que leurs collègues de France font dans des conditions beaucoup moins favorables

La décision de maintenir ou pas l'option « montagne » sera décidée en fin d'année

5.3 Organisation pédagogique des classes du cycle terminal en deux semestres (pour avis)

Au niveau de l'organisation des enseignements, comme annoncé précédemment aux représentants des personnels, des cours du cycle lycée pourront se dérouler le mercredi de 14h à 17h et ce, afin d'avoir plus de souplesse dans les emplois du temps dans la mesure où, avec la création de nouvelles divisions et de nouvelles options, plus de 65 créneaux horaires supplémentaires seront nécessaires. En plus de certains enseignements optionnels déjà positionnés sur ce créneau, seuls des enseignants volontaires pourraient être amenés à enseigner le mercredi après-midi.

Les représentants des personnels, après de nombreux débats fructueux, demandent du temps supplémentaire de réflexion sur ce point afin de pouvoir expliquer ce dispositif à leurs collègues, qui sera donc à nouveau débattu au prochain conseil d'établissement.

Suite au conseil pédagogique du 9 mars l'organisation pour le cycle terminal est la suivante :

-) ORGANISATION EN DEUX SEMESTRES EN 1^{ÈRE} ET TERMINALE

-) FONCTIONNEMENT CONSEIL DE CLASSE

Deux types de professeurs référents pour chaque élève : un "un professeur principal référent classe" et un "référent individuel".

Le premier, qui suit, à l'instar d'un professeur principal classique, une classe entière, est dévoué à la fonction de diffuseur d'informations administratives et pédagogiques aux élèves, à l'élection des délégués, anime les heures de vie de classe, saisit les appréciations de pied de bulletin... Le second, lui, est une sorte de "tuteur" de ses élèves de spécialité qui organise des entretiens individuels avec les élèves, avec les parents, s'occupe du suivi sur l'orientation...

Si le "professeur principal référent classe" est un enseignant du tronc commun, le "référent élève" est un enseignant de spécialité.

-) LES CONSEILS DE CLASSE SUR PRONOTE

Plus de conseil de classe sous le format classique d'une tablee d'enseignants. Désormais, c'est une discussion sur Pro note au sein de laquelle les appréciations sont débattues. "

Conseil de classe restreint avec les délégués parents et élèves, direction et enseignant « professeur principal référent classe »

Réintroduction des conseils de spécialités

Ce dispositif sera mis en œuvre dès le prochain trimestre

Avis du conseil d'établissement sur ces différents dispositifs : organisation en semestres des et nouveau format des conseils de classe du cycle terminal, nouvelle offre pédagogique et structure pédagogique

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6. Organisation de la fin d'année : horaires, calendrier des examens et de fin d'année (pour information)

CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

FIN DES COURS

- TERMINALES : mercredi 9 juin 2021 après la classe
- PREMIÈRES : mercredi 9 juin 2021 après la classe
- TROISIÈMES : vendredi 18 juin 2021 après la classe
- AUTRES NIVEAUX : mardi 6 juillet 2021 après la classe

CONSEILS D'ENSEIGNEMENTS :

du 24 au 28 mai 2021

CONSEIL D'ETABLISSEMENT :

jeudi 24 juin 2021 à 17h30

(sous réserves)

CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES :

jeudi 8 juillet 2021 à 18h30

(sous réserves)

CONSEILS DE CLASSE

- TERMINALES : du lundi 31 mai au jeudi 3 juin 2021
- PREMIÈRES : du mardi 8 au mardi 15 juin 2021
- SECONDES : du lundi 7 juin au lundi 14 juin 2021
- TROISIÈMES : du mardi 1^{er} au vendredi 4 juin 2021
- QUATRIÈMES, CINQUIÈMES, SIXIÈMES : du lundi 21 au mardi 29 juin 2021

COMMISSIONS D'APPEL

- COLLEGE ET SECONDES : vendredi 18 juin 2021

EXAMENS

- BREVET DES COLLÈGES : Épreuves écrites : lundi 28 et mardi 29 juin 2021
Épreuve orale : jeudi 27 et vendredi 28 mai 2021
Épreuves écrites et orales SI : mardi 15 et mercredi 16 juin 2021
- ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (E.A.F) :
 - ➔ Oraux : du lundi 21 juin au mardi 29 juin
 - ➔ Écrit : le jeudi 17 juin de 14h à 18h
- BACCALAURÉAT GENERAL :
 - ➔ Écrits OIB. : jeudi 3 et vendredi 4 juin 2021
 - ➔ Oraux DNL : jeudi 3 et vendredi 4 juin 2021
 - ➔ Oraux OIB : lundi 7 au vendredi 11 juin 2021
 - ➔ Philosophie : jeudi 17 juin de 8h à 12h
 - ➔ Grand Oral : du lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021

Une représentante des personnels insiste sur le fait que les enseignants de lettres de 1^{ère} puissent poursuivre leurs enseignements le plus longtemps possible. Cela sera fait comme les autres années.

D'autre part les emplois du temps de 2^{nde} seront aménagés en fin d'année et en fonction des choix de spécialités pour mieux préparer les élèves à leur poursuite de scolarité

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. Point sur le projet immobilier et l'avancement des travaux (pour information)

Le chantier se poursuit de manière normale :

-) Médiathèque jeunesse partagée : les travaux sont bien avancés. Quelques problèmes à régler concernant les espaces de rangement des ouvrages et le positionnement de la banque d'accueil. Des travaux provisoires de terrassement seront réalisés pour permettre l'accès sécurisé des élèves. Cette médiathèque sera utilisable à priori dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

-) Restructuration élémentaire sud : les travaux ont repris avec une consolidation de la structure ainsi que des planchers. Il est peu probable que le bâtiment soit utilisable à la rentrée de septembre mais il sera sans doute mis en service en janvier 2022 pour permettre à l'IF de Marrakech d'effectuer des travaux sur Renoir 2. Le phasage a été arrêté entre les deux parties mardi 16 mars. Quoi qu'il en soit l'installation de bâtiments provisoires sera nécessaire lors de la remise de Renoir 2 à L'IFM. En effet, la capacité d'accueil du bâtiment élémentaire sud est insuffisante par rapport celle actuelle de Renoir 2.

Deux possibilités :

-) installation de 2 bâtiments provisoires dans la cour de l'élémentaire sud mais l'installation ne pourrait être faite qu'une fois l'élémentaire sud livré ce qui risque d'être compliqué à réaliser

-) réservation de l'ensemble du bâtiment C à l'école primaire et installation de bâtiments provisoires au secondaire pour la classe de 6^{ème}. L'installation pourrait être faite cet été.

Des devis vont être réalisés

Avant toute prise de décision les représentants des parents et des personnels seront consultés lors d'une commission d'orientation stratégique

-) Construction bâtiment d'accueil et de direction : les travaux avancent comme prévu. A priori le déménagement pourrait s'effectuer lors de vacances avant la fin de l'année civile 2021.

8. Questions diverses

Questions parents UCPE :

Pédagogie et protocole sanitaire :

Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des programmes pédagogiques à différents niveaux ? Comment se fait le suivi pédagogique des enfants absents qui ont été testés positifs ou cas -contact ? Comment se passe l'intégration des enfants qui passent du distanciel au présentiel ? Le nombre d'élèves en difficulté a-t-il diminué ou augmenté par rapport au 1er trimestre ? Y-a-t-il une progression chez les élèves pris en charge par l'établissement pour la réalisation du travail en autonomie ? Quelles sont les mesures prises pour prendre en charge les élèves en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers ? Avez-vous des statistiques ? Quel est le bilan trimestriel du mécanisme d'aide aux devoirs ? Est-ce qu'il est envisageable d'augmenter la capacité d'accueil ?

Quelles sont les mesures prévues durant le troisième trimestre pour préparer les élèves pour une rentrée scolaire 2021-2022 normale ?

Réponse : Avant toute chose il faut rappeler que la situation au Maroc est plutôt favorable au regard de ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays voire dans certains établissements en France. Les élèves du lycée reçoivent en présentiel 80% au moins de leurs cours et les collégiens plus de 60%. Pour mémoire 33% des établissements du réseau sont à l'heure actuelle totalement en enseignement à distance et pour certains depuis de très longs mois. De plus le ministère de l'éducation nationale des sports et de la jeunesse est en train de réfléchir aux contenus des différents programmes afin de prendre en compte la crise Covid. Enfin, il convient de rappeler que le Maroc est en état d'urgence sanitaire et que donc aucun allègement du protocole sanitaire concernant les écoles et lycées n'est à l'ordre du jour pour instant.

Le constat fait par les équipes pédagogiques est unanime : le fait d'avoir des groupes restreints d'élèves permet d'aller beaucoup plus vite et donc pas de retards importants dans les programmes et les acquisitions de connaissances.

Il n'y a pas plus d'élèves en difficulté que les années précédentes et le dispositif d'aide aux devoirs donne de bons résultats. Les élèves qui sont en difficulté sont souvent identifiés et suivis depuis plusieurs années et même s'ils gagneraient certainement à avoir encore plus d'heures, ils cumulent bien souvent des difficultés familiales, sociales, de comportement et d'assiduité.

Autre constat : les difficultés qu'éprouvent les élèves qui étaient depuis longtemps en distanciel et qui viennent de revenir en présentiel pour retrouver le rythme de travail et pour réaliser notamment des devoirs en temps limité.

En ce qui concerne les élèves à besoins particuliers :

La mise en place des différents accompagnements dans l'établissement, calendrier et démarche

	Calendrier	Quels élèves	Objectifs	Démarche
PAI	1er trimestre	Elèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire	Permettre à l'élève de suivre une scolarité normale Préciser le rôle de chacun	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prise de rdv avec les familles avec les infirmières. 2. Rédaction du PAI par le médecin scolaire, infirmière avec Chef d'établissement, famille et enfant 3. Communication aux enseignants avec autorisation des parents des mesures. 4. Réactualisation de PAI si nécessaire
PPS	1er trimestre	Enfant avec handicap	Pouvoir organiser la meilleure scolarité possible de l'élève. Assurer un suivi sur la totalité du parcours de scolarité Aider les enseignants à créer les meilleures conditions pour assurer la meilleure scolarité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Visite de l'enseignante référente en début d'année pour faire le point sur le rôle des AVS, d'analyser les aménagements pris sur l'année n-1 2. Mise en place d'un ESS 3. Réactualisation de l'ESS pour l'année n+1 avec GEVASCO
PAP	Septembre-janvier pour la mise en place des PAP et réactualisation	Élèves avec difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages	Créer les meilleures conditions via des aménagements pour une bonne scolarité Créer un outil de suivi sur tout le parcours.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposition du PAP par la famille, l'équipe péda 2. Constat des troubles par le médecin scolaire 3. Elaboration du PAP avec Chef d'établissement, infirmière, enseignant, parents et élèves 4. Communication du PAP à toute l'équipe péda par le Chef d'établissement via le DRIVE 5. Réactualisation en début de chaque année scolaire 6. Bilan lors des conseils de classe

Nombre de PAP au collège et lycée :

- En classe de 6e : 8
- En classe de 5e : 18
- En classe de 4e : 11
- En classe de 3e : 12
- En classe de 2nde : 8
- En classe de 1ere : 9
- En classe de Terminale : 13

Nombre de PPS au lycée et collège : 9

Une équipe de suivi hebdomadaire pour accompagner les élèves à besoins particuliers et en difficultés scolaires

- Cette équipe est composée des infirmières, CPE, direction du 1er et second degré se réunit tous les mercredis de 8h15 à 10h. (réunion qui est mobile à
- *Les problématiques abordées* : décrochage scolaire - mal être des élèves - difficultés familiales - bilan scolaire
- *Objectifs de cette réunion* : poser des bilans - multiplicité des regards sur une situation - fixer des méthodes d'accompagnement

Un atelier relais pour accompagner les élèves avec PPS

Les objectifs :

- L'objectif de ce dispositif est une prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le cadre d'un enseignement adapté, fondée sur une analyse des potentialités et des difficultés des élèves (bilan psy).
- Durant cet atelier, l'enseignant dispense avant tout un enseignement adapté en maths et français. La démarche pédagogique favorise des pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique. Les compétences travaillées seront aussi transversales (analyse de consignes, repérage dans l'espace, le temps...)
- Objectifs à long terme : consolidation des compétences de cycle 3

L'organisation :

- L'atelier compte 4 élèves
- Cet atelier est assuré par Mme Prost à raison de 4h par semaine, tous les mardis et jeudis de 14h à 16h en salle B25
- Durant cet atelier, la présence de l'AVS n'est pas requise
- Le travail réalisé dans cet atelier sera évalué et consigné dans le bulletin.

Perspectives et bilan

- Bilan au conseil de classe
- Augmentation des heures possibles pour accompagner sur d'autres compétences et connaissances
- Faire le lien entre cet atelier et les autres disciplines pour mieux accompagner les enseignants dans la mise en place d'activités qui correspondent aux besoins des élèves

Pédagogie, autres questions :

Serait-il possible de prévoir un accompagnement psychologique des élèves pour éviter l'impact du Covid-19 ? Pour quelles raisons la moyenne classe par évaluation et par matière a été supprimée sur Pronote ? Sachant que c'est un indicateur très utile qui permet aux parents de repérer leur enfant par rapport au niveau de la classe ?

Réponse : L'accompagnement des élèves est assuré par les personnels de l'établissement enseignants, de vie scolaire et de santé. Si un recours à un professionnel est nécessaire le conseil est donné aux familles mais la famille est libre de suivre ou pas ce conseil et bien entendu elle fait appel au thérapeute de son choix, le lycée n'ayant en aucun cas à intervenir en ce domaine qui n'est pas de responsabilité ni de ses missions. L'établissement peut collaborer avec des thérapeutes qui suivent des élèves (psychologues, orthophonistes) mais ce n'est pas lui qui les choisit ou les contacte.

Seule la moyenne générale de l'élève a été supprimée car si on peut déjà s'interroger sur la signification d'une moyenne une moyenne de moyennes n'a, c'est certain, aucun sens. De plus les

évaluations donnent des indications sur la maîtrise des connaissances et compétences attendues mais n'ont pas vocation à classer les élèves au sein d'un groupe.

L'ordre du jour étant épuisé à, le proviseur lève la séance à 20h

Le Président :

Les secrétaires adjoint de séance :

Serge Faure

Moulay Driss EL ALAOUI et Sfy EL ACHIR